

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 038/2013 : "subvention, réserve parlementaire, matériel informatique Mairie".

DEMANDE DE SUBVENTION –RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

M. BOURGEOIS présente le rapport.

A l'instar de l'année dernière, il est possible de solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une réserve parlementaire (dans la limite de 50% du montant hors taxes de l'opération). Considérant le renouvellement du matériel informatique de la Mairie, il apparaît opportun de solliciter une subvention exceptionnelle pour renouveler ce matériel.

Dans cette perspective, le cout estimé de ce renouvellement s'élève à 35 000 €.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil de délibérer afin de solliciter une subvention exceptionnelle de l'ordre de 6.000,00 € HT

MME DAMON demande pourquoi se limiter à 6000 € et ne pas demander 17 500 €.

M BOURGEOIS répond que c'est limité à 6 000€ maximum.

Considérant la nécessité de pourvoir au changement du matériel informatique de la Mairie,

Considérant le projet d'acquisition estimé à 35 000 € HT environ,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

DECIDE du changement du matériel informatique de la Mairie pour un montant estimé à 35 000 € HT,

SOLLICITE une subvention exceptionnelle de 6.000,00 € dans le cadre d'une réserve parlementaire pour réaliser en 2013 l'opération susvisée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h50.